

# LA MAGISTRATURE CHERCHE À RECRUTER DES HOMMES : L'UVSQ S' ENGAGE POUR PLUS DE PARITÉ

La magistrature française d'aujourd'hui ne compte pas assez d'hommes parmi ses effectifs. Les postes de juges ou de procureurs sont très féminisés. C'est pourquoi la Cour d'appel de Versailles, le TGI de Versailles et le Ministère de la Justice se sont engagés, mercredi 19 juin, à travers une convention pour « la mixité dans la magistrature par la sensibilisation des étudiants »

Sur les bancs de l'université en France, 60 % des étudiants de première année de Droit sont des femmes. Les métiers de la magistrature souffrent de stéréotypes tels que : un faible salaire ou la question d'équilibre entre vie privée et professionnelle.

DES STAGES À LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES POUR LES ÉTUDIANTS

Isabelle Rome, haute fonctionnaire pour l'égalité femmes-hommes au ministère de la Justice a tenu à expliquer qu' « il est important de réintroduire une forme de mixité dans certains métiers et que la Justice ne soit pas rendue uniquement par des femmes. » Suite à cette signature de convention, qui a eu lieu à l'UFR de Droit de l'UVSQ situé à Montigny-le-Bretonneux, deux étudiants vont bénéficier d'un stage à la cour d'appel de Versailles, pour briser ces clichés.

## UN PLAN DE SENSIBILISATION

L'expérimentation d'un plan de sensibilisation aux métiers de la magistrature concernera tous les étudiants en Droit de l'UVSQ, de la licence au master.

À Versailles, les présidents de la cour d'appel ou encore du tribunal de grande instance apprécient la démarche et se disent prêts à l'accueillir. Le ministère de la Justice a également commandé une étude spécifique sur la défection des hommes en faculté de droit.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voir aussi : Convention de partenariat - Protocole pour la mixité dans la magistrature par la sensibilisation des étudiants